

**Appel d'offres d'étude comparative :**  
**Thème : neurosciences, droit et justice**  
Décembre 2022

Depuis les années 1960, les neurosciences connaissent un important développement avec une accélération à partir des années 1990 grâce au financement de travaux visant à décrypter et à cartographier les fonctions cérébrales et mentales. Cet intérêt s'est répandu au sein des sciences humaines et sociales où les découvertes, les pratiques et les savoirs sur le cerveau ont trouvé un écho au-delà du champ médical. Les sciences neurocognitives mais aussi la neuro-philosophie, la neuro-économie, le neuromarketing, le *neurogaming* ou plus récemment certaines pratiques transhumanistes<sup>1</sup> en sont des exemples.

Dans le prolongement de l'état de l'art « *Droit et neurosciences* » publié en 2016 par la Mission de recherche Droit et Justice, du colloque pluridisciplinaire « *Neurosciences et pratiques judiciaires* » organisé avec l'École nationale de la magistrature (ENM) en mai 2021<sup>2</sup>, et des rencontres « *Neurosciences et droit* » organisées au tribunal judiciaire de Lyon le 18 octobre 2022, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) entend poursuivre l'exploration de ce champ interdisciplinaire qui comprend, au-delà du droit ou de la sociologie, notamment la psychologie, l'éthologie, la neurochirurgie, la psychochirurgie, la pharmacologie, la chimie biologique, la psychiatrie, l'informatique, l'imagerie cérébrale, la génétique et la biologie moléculaire<sup>3</sup>.

Un rapport récent du Comité international de bioéthique de l'Unesco, relatif aux neurotechnologies, appelle chaque pays à garantir les neuro-droits de ses citoyens en adoptant des lois qui protègent leur droit à la vie privée mentale et à la liberté de pensée. Le comité insiste sur le caractère particulièrement sensible des données cérébrales désormais disponibles et il alerte parallèlement sur la nécessité de prêter une attention spécifique aux enfants et aux adolescents en raison de la plasticité de leur cerveau en développement.<sup>4</sup>

Le rapport indique encore que « *les neurosciences mettront à disposition du droit d'importants éléments de preuve scientifiques [...]. Les techniques d'imagerie cérébrale pourraient par*

<sup>1</sup> Transhumanismes et droit, dir A.CAYOL et E. Giallard, (<https://gip-ierdj.fr/fr/publications/transhumanismes-droits/>) (p 115 et s)

<sup>2</sup> Etat de l'art et actes du colloques disponibles sur <http://www.gip-recherche-justice.fr/manifestations/droit-et-neurosciences-2021/>

<sup>3</sup> Comité international de bioéthique de l'Unesco, « éthique et neurosciences », rap. J.D. Vincent, 15 octobre 1995 pages 2-3

<sup>4</sup> Ibid, pages 43 à 49

*exemple contribuer à asseoir les décisions de justice pénale [...] comme pour ce qui concerne la responsabilité pénale, l'application des peines, la réinsertion des délinquants, l'évaluation des risques de récidive, la capacité de contracter, évaluation de la fiabilité des témoins* ». La possibilité d'effacer la mémoire des récidivistes violents ou des victimes de violences est également mentionnée comme une autre voie ouverte par les nouvelles connaissances relatives au cerveau.<sup>5</sup>

Si les liens entre découvertes scientifiques et droit ne sont pas une question inédite, les neurosciences méritent une attention particulière : d'une part, il est peu de domaines du savoir qui leur soient étrangers<sup>6</sup>, d'autre part, le cerveau occupe une place centrale dans les concepts d'identité humaine, de liberté de pensée, d'autonomie, de vie privée et d'épanouissement de l'être humain. S'étendant sur plusieurs disciplines, les neurosciences nourrissent des relations étroites avec le droit et les pratiques judiciaires, relations sur lesquelles l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice entend apporter un éclairage concret basé sur les pratiques et droits étrangers.

## **Modalités**

Le/La prestataire devra répondre aux spécifications suivantes :

### ***Sur le fond***

Il s'agira de procéder à une approche comparée des droits et des pratiques judiciaires en France et à l'étranger sur la façon dont les neurosciences sont intégrées dans les différentes législations et mobilisées par les acteurs du droit et de la justice, ainsi que les juridictions.

L'étude devra mettre l'accent :

- Sur les domaines juridiques – non limités au champ pénal – concernés par l'évolution récente des neurosciences, au regard par exemple des modes de preuve ou des règles de procédure ou encore de l'édiction de règles protectrices ou tendant à encadrer le recours à certaines pratiques,
- Sur l'utilisation et la mise en œuvre des connaissances neuroscientifiques et des neurosciences par et devant les juridictions.

L'étude devra également refléter les enjeux et les débats suscités dans chacun des domaines concernés.

### ***Sur la forme :***

- Un rapport d'une cinquantaine de pages devra être livré (soit 100 000 signes minimum, espaces et notes comprises)
- Le rapport devra comprendre un sommaire, une bibliographie et éventuellement des annexes
- Le rapport devra être accompagné d'un résumé.

---

<sup>5</sup> Ibid. page 36. ; Voir aussi les recommandations du Conseil sur l'innovation responsable dans le domaine des neurotechnologies de l'OCDE en 2019

<sup>6</sup> Ibid.

Le/La prestataire reste propriétaire des résultats et de toutes les connaissances qui pourront être obtenues dans le cadre de cette prestation mais concède un droit d'utilisation sans limite sur ces résultats au profit de l'IERDJ.

### **Calendrier**

Durée de l'exécution maximale : 5 mois

Début de la prestation : février 2023

Date de remise du rapport : juillet 2023

Le/la prestataire sera sélectionné par un comité scientifique *ad hoc* qui sera également chargé conjointement avec l'IERDJ du suivi des travaux et de la relecture du rapport.

Une présentation orale de l'état d'avancement sera demandée à mi-parcours. Elle s'effectuera devant le comité scientifique *ad hoc* et des membres de l'IERDJ.

### **Rémunération**

5 000 € maximum frais de gestion compris (charges diverses, frais de déplacement etc.).

### **Qualifications requises**

Le/La prestataire devra démontrer des compétences dans le domaine de la recherche dans l'une des disciplines relevant des Sciences humaines et sociales.

### **Pour postuler**

Le candidat devra produire :

- une lettre d'intention
- les pièces justificatives suivantes : un curriculum vitae, une liste des publications
- la rémunération demandée
- un numéro de Siret (ou le justificatif de démarches en cours)

L'ensemble des pièces devront être produites en français, aux formats .doc / .rtf / .pdf ou équivalent.

La date limite de remise des offres est le **31 janvier 2023**. Elles sont à envoyer par courriel à l'adresse suivante : Anne-Sophie DE LAMARZELLE : [anne-sophie.de-lamarzelle@gip-ierdj.fr](mailto:anne-sophie.de-lamarzelle@gip-ierdj.fr)